

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Carrière dans la fonction publique

La carrière d'un fonctionnaire est différente de celle d'un salarié du secteur privé. Il est soumis à un stage d'une durée plus longue que la période d'essai. Sa carrière évolue par avancements d'échelon et de grade et par promotion interne.

Déroulement de carrière

Stage et titularisation

Avancements d'échelon et de grade

Promotion interne

Promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé

Conditions de réaffectation d'un agent public dont l'emploi est supprimé

Conditions d'emploi d'un agent contractuel

Évaluation professionnelle

Dans la fonction publique d'État (FPE)

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

Questions – Réponses

- Un contractuel peut-il avoir un CDI ?
- L'administration peut-elle modifier le contrat d'un agent contractuel ?
- Catégorie, corps, cadre d'emplois, grade et échelon : quelles différences ?
- Dossier administratif d'un agent public : quelles sont les règles de gestion ?
- La durée du stage du fonctionnaire est-elle prolongée en cas d'absence ?
- Que se passe-t-il si le fonctionnaire stagiaire n'est pas titularisé ?
- Quelles primes peut percevoir un agent de l'État pour restructuration de service ?
- Un Européen agent public en France a-t-il les mêmes droits qu'un agent public français ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Mobilité dans la fonction publique
- Rémunération dans la fonction publique
- Conditions de travail dans la fonction publique
- Quitter la fonction publique

